



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-septième session

8-11 mars 2016

Point 4 f) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions soumises pour information : statistiques du commerce international et de la mondialisation économique

### Rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international

#### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2016/216 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, pour information, le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international.

La Commission de statistique est invitée à prendre acte du présent rapport.

---

\* E/CN.3/2016/1.



## Rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international

### I. Introduction

1. Le présent rapport expose les activités récentes de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international. Comme on l'indiquera plus en détail ci-dessous, l'Équipe spéciale interinstitutions résulte de la fusion de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises et de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services, qui a été effectuée pour assurer une meilleure cohérence et tenir compte des interactions entre les deux ensembles de statistiques, et pour officialiser la pratique selon laquelle les deux équipes spéciales tenaient conjointement leurs réunions depuis 2008.

2. La dernière réunion en date de l'Équipe spéciale interinstitutions s'est tenue à Paris les 15 et 16 octobre 2015<sup>1</sup>. Les principaux points de l'ordre du jour étaient le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du commerce des services, les progrès méthodologiques enregistrés dans ce même domaine et la poursuite des travaux sur le Guide du statisticien relatif au *Manuel des statistiques du commerce international des services*<sup>2</sup>, les asymétries du commerce bilatéral de biens et de services, l'établissement des agrégats du commerce de marchandises et de la balance des paiements (solde des biens et services) pour le G20, l'identification de nouvelles catégories et subdivisions concernant le commerce des services et l'exécution, par l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) et par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) de l'enquête sur les métadonnées de la Classification élargie des services de la balance des paiements. On trouvera dans la section III ci-dessous un résumé des conclusions tirées de ce débat.

### II. Compétences et mandat de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international

3. Depuis 2008, l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises et l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services tenaient des réunions conjointes, compte tenu de l'interdépendance accrue et des recouvrements entre les échanges de biens et les échanges de services. Comme indiqué ci-dessus, afin d'officialiser ces dispositions et de mieux coordonner encore leurs activités d'intérêt mutuel, les deux équipes spéciales ont fusionné pour constituer l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international, qui a tenu sa première réunion à Paris les 27 et 28 mars 2014. L'Équipe spéciale interinstitutions, qui a convenu de se réunir une fois par an (au quatrième trimestre), est coprésidée par l'OCDE et par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

<sup>1</sup> L'ordre du jour de cette réunion et de plus amples informations à son sujet figurent sur le site Web de l'Équipe spéciale (<http://unstats.un.org/unsd/trade/taskforce/meetings.asp>).

<sup>2</sup> ST/ESA/M.86/Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.XV11.14).

4. Afin d'officialiser cette fusion, une lettre a été envoyée aux membres du Bureau de la Commission de statistique le 31 octobre 2014, et une copie de cette lettre a également été adressée aux deux coprésidents du Comité de coordination des activités statistiques. Un document définissant le mandat de la nouvelle Équipe spéciale interinstitutions y était joint (voir annexe). Le Bureau de la Commission a indiqué qu'il ne s'opposait pas à la fusion, à condition qu'après une période de deux ans, la coexistence de l'Équipe spéciale et du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique (qui tiendra sa première réunion en janvier 2016) fasse l'objet d'une évaluation.

### **III. Résumé et conclusions de la réunion de 2015 de l'Équipe spéciale interinstitutions**

5. Les principaux points de l'ordre du jour que l'Équipe spéciale interinstitutions a examinés à sa réunion de 2015 sont indiqués au paragraphe 2 ci-dessus.

#### **Renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du commerce des services**

6. Depuis novembre 2011, l'Organisation mondiale du commerce assure, entre les membres de l'Équipe spéciale interinstitutions, la coordination des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques du commerce des services. En octobre 2014, l'Équipe spéciale interinstitutions a non seulement réaffirmé que l'Organisation mondiale du commerce était chargée de coordonner ces activités dans le domaine des statistiques du commerce des services, mais a en outre indiqué qu'elle allait les coordonner également dans le domaine du commerce des marchandises, conformément au mandat de l'Équipe spéciale. Les travaux liés à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans le domaine des statistiques sont organisés comme suit :

- Des cours de formation en ligne sont mis au point en remplacement des séminaires de sensibilisation générale. À cet égard, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'OMC ont mis au point un cours de formation en ligne sur les statistiques du commerce des services avec l'appui de l'Équipe spéciale interinstitutions, laquelle a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration de la version anglaise du cours, attendant avec intérêt de prendre connaissance de la version définitive du cours au troisième trimestre de 2016;
- Des séminaires plus spécialisés consacrés à certains sujets (par exemple sur les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)) seront mis au point;
- En vue d'aider les pays à appliquer le *Manuel des statistiques du commerce international des services* de 2010, l'Équipe spéciale interinstitutions prévoit d'établir un fonds basé sur un partenariat mondial et géré par ses soins. Il est prévu que ce fonds serve de mécanisme de préparation et de coordination en aidant les pays à identifier et à formuler des projets visant à améliorer leurs statistiques dans le domaine du commerce des services. Le fonds financerait à

la fois la préparation des projets et l'exécution de ceux qui ont été acceptés par le partenariat mondial.

Il est prévu que le fonds soit hébergé par l'OMC (des discussions avec l'administration et avec les services chargés de l'assistance technique sont en cours). Un montant initial de 1 million de francs suisses est envisagé. Le fonds serait géré par un partenariat mondial, tel que défini par l'Équipe spéciale interinstitutions. Celle-ci a prié l'OMC de prendre contact avec des donateurs potentiels et d'établir un projet de directives opérationnelles, qui devrait être adopté au titre de la gouvernance du fonds en vue d'assurer l'efficacité de ses activités quotidiennes.

### **Progrès méthodologiques enregistrés dans le domaine des statistiques du commerce des services et poursuite des travaux sur le Guide du statisticien relatif au Manuel des statistiques du commerce international des services de 2010**

7. En décembre 2014, l'Équipe spéciale interinstitutions a achevé d'établir et publié le Guide du statisticien relatif au *Manuel des statistiques du commerce international des services* de 2010. On a cependant considéré, à cette date, qu'il serait encore nécessaire de mettre au point des indications complémentaires aux fins de l'établissement des statistiques concernant, en particulier, les catégories de services plus complexes (par exemple, les biens destinés à la transformation et les SIFIM). L'Équipe spéciale a décidé en conséquence de mettre en place un site Web spécialisé<sup>3</sup> où pourraient être consultés des documents complémentaires et des expériences de pays liées au Manuel.

8. À sa réunion d'octobre 2015, l'Équipe spéciale interinstitutions a décidé que parmi les premiers éléments à ajouter à la version en ligne figureraient les tableaux de correspondance entre la Classification élargie des services de la balance des paiements de 2010 et la Classification centrale des produits (CPC, version 2). Une version préliminaire de ces tableaux avait déjà été établie et examinée en 2013 mais devait toujours faire l'objet d'un examen final par le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales. Étant donné le besoin de disposer de ces tableaux de convergence, et en l'absence de toute indication précise quant à la date éventuelle d'un tel examen final, l'Équipe spéciale a décidé de les publier en l'état.

9. L'Équipe spéciale interinstitutions a pris note du rapport de l'OCDE sur les travaux actuellement menés par deux groupes de réflexion informels de l'OCDE qui avaient été constitués à la réunion de 2014 du Groupe de travail de l'OCDE sur les statistiques du commerce international des biens et des services, à savoir le Groupe de réflexion sur les services manufacturiers et le négoce international et le Groupe chargé d'examiner la possibilité d'obtenir des statistiques plus détaillées sur le commerce des services (par exemple ventilées par pays partenaire, par catégorie de services, par mode de fourniture ou sur la base d'une distinction entre les échanges effectués avec des entreprises apparentées et les échanges effectués avec des entreprises non apparentées), sans pour autant par trop alourdir la charge des répondants aux enquêtes. L'Équipe spéciale est convenue qu'il serait utile que ce

---

<sup>3</sup> <http://unstats.un.org/unsd/trade/taskforce/methodology.asp>.

document soit publié sous la forme d'une annexe en ligne du Guide du statisticien relatif au *Manuel des statistiques du commerce international des services* de 2010. Il a été décidé que l'OCDE préparerait une version préliminaire de cette annexe pour la prochaine réunion de l'Équipe spéciale, qui pourrait alors l'examiner en vue de la publier sur son site Web. Cette procédure d'examen serait également utilisée pour d'autres ajouts éventuels au Guide du statisticien.

### **Mise au point des estimations du commerce bilatéral des services**

10. L'Équipe spéciale interinstitutions s'est félicitée des progrès accomplis par l'OCDE et l'OMC, qui travaillent conjointement à l'élaboration d'une matrice mondiale des échanges bilatéraux de services ventilés par catégorie principale de la Classification élargie des services de la balance des paiements. Cet ensemble de données vise à répondre aux besoins des décideurs et des analystes, ainsi qu'à ceux de l'initiative conjointe de l'OCDE et de l'OMC de mesure des échanges en valeur ajoutée, en procurant une série à long terme de données complètes et détaillées sur le commerce bilatéral des services. L'OCDE et l'OMC ont expliqué que la matrice permettrait d'atteindre cet objectif en tirant le meilleur parti possible des informations statistiques indirectes contenues dans les données communiquées sur la base de dérivations d'agrégats de la Classification élargie et d'agrégats régionaux, et en exploitant les informations des séries chronologiques à l'aide de techniques d'analyse rétrospective, de prévision et d'interpolation. À l'heure actuelle, une série complète des exportations et des importations de services par catégorie de la Classification élargie et par partenaire, pour la période de 1995 à 2012 (comprenant environ 30 % de valeurs estimatives) est disponible pour 188 pays, et plus de 2 millions de points d'observation ont été ajoutés à l'ensemble des données bilatérales (le nombre des points d'observation officiellement communiqués ayant ainsi plus que triplé). Des travaux se poursuivent en vue d'obtenir des estimations additionnelles, grâce par exemple à des études approfondies concernant certains pays, à la mise au point d'une méthode d'estimation des échanges de services lorsque les données du partenaire ne sont pas disponibles et à l'utilisation de données miroir. Des travaux commencent également en ce qui concerne les matrices établies sur la base de la Classification élargie de 2010 (pour l'établissement d'une série commençant en 2010). L'Équipe spéciale s'est félicitée des travaux accomplis et a pris note du fait que les résultats seraient publiés sous la forme d'estimations de l'OCDE-OMC, et non de statistiques officielles. Trois des experts de pays invités à la réunion de l'Équipe spéciale (à savoir les experts des États-Unis d'Amérique, de l'Allemagne et de l'Italie) ont indiqué qu'ils étaient disposés à collaborer à cette activité et à vérifier les estimations établies pour leurs pays.

### **Correction des asymétries des échanges bilatéraux de biens**

11. L'Équipe spéciale interinstitutions s'est félicitée du travail accompli par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat sur la visualisation des asymétries dans la base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des produits de base (base de données Comtrade de l'ONU) à l'aide du logiciel Visual Analytics de la société SAS et elle a noté que

la Division de statistique avait chargé un consultant de mettre au point une stratégie en vue d'équilibrer les statistiques des échanges internationaux de marchandises, stratégie qui serait présentée en janvier 2016 à la réunion du Groupe d'experts sur les statistiques du commerce international et de la mondialisation économique.

12. L'Équipe spéciale interinstitutions a félicité l'OCDE des travaux accomplis en vue d'élaborer une matrice équilibrée des échanges internationaux de marchandises, se déclarant impressionnée par les progrès réalisés jusqu'à présent. Elle a accueilli avec satisfaction la note méthodologique dans laquelle était présentée la stratégie suivie par l'OCDE pour équilibrer les échanges internationaux de marchandises, sur la base des pratiques optimales exposées dans les travaux universitaires, d'une collaboration régulière avec les statisticiens nationaux s'occupant du commerce international et des éléments d'appréciation obtenus à l'issue des réunions de l'OCDE consacrées à l'asymétrie des échanges bilatéraux, qui sont organisées dans le cadre du Groupe de travail de l'OCDE sur les statistiques du commerce international des biens et des services. L'Équipe spéciale a noté qu'une première version des données statistiques équilibrées sur le commerce international de marchandises serait publiée au premier trimestre de 2016 et que l'OMC collaborerait ultérieurement avec l'OCDE à la mise au point de cet ensemble de données.

13. Enfin, l'Équipe spéciale a relevé qu'une partie des asymétries constatées dans le commerce international de marchandises découlait inévitablement des concepts et des définitions internationales. Le travail de correction des asymétries ne devrait donc pas porter les utilisateurs à croire que les pays considérés n'appliquent pas comme il se doit les concepts internationaux.

### **Établissement des agrégats du commerce de marchandises et de la balance des paiements (échanges de biens et de services) pour le G20**

14. Comme l'a recommandé l'Initiative du G20 contre les lacunes en matière de données, les agrégats du G20 sont en cours d'élaboration pour tout un ensemble d'indicateurs statistiques, sous l'égide du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières. À la réunion de l'Équipe spéciale interinstitutions, le Fonds monétaire international (FMI) et l'OCDE ont présenté leurs travaux de préparation des agrégats de la balance des paiements (biens et services) et de la balance des marchandises pour le G20, qui seront publiés tous les trimestres. L'agrégat de la balance des marchandises pour le G20, établi par l'OCDE, sera publié pour la première fois le 3 décembre 2015. Il a été convenu que l'OCDE communiquerait avant le 25 novembre, pour observations, une version préliminaire du communiqué de presse aux membres du Groupe interinstitutions et à l'OMC. Le FMI recherchera dans quelle mesure l'agrégat du solde des biens et services établi pour le G20 peut refléter les chiffres corrigés des variations saisonnières. Les communiqués font l'objet d'une coordination avec l'OMC, qui publie sur son site Web des données trimestrielles relatives aux échanges de marchandises et de services corrigées des variations saisonnières.

## Nouvelles catégories et subdivisions du commerce des services

15. L'Équipe spéciale interinstitutions a pris note des progrès réalisés sur le plan international en vue de mesurer les échanges de services par mode de fourniture, soulignant notamment les progrès, signalés par l'OMC, accomplis au Canada en ce qui concerne le mode 4 et en Inde en ce qui concerne le mode 1. Eurostat a indiqué avoir chargé un consultant d'établir les premières estimations des exportations et des importations de services par mode de fourniture pour les pays de l'Union européenne, selon l'approche simplifiée proposée dans le *Manuel des statistiques du commerce international des services* de 2010. L'Allemagne a elle aussi indiqué qu'elle effectuait des travaux dans ce domaine; il est possible que des résultats préliminaires soient présentés à la prochaine réunion du Groupe de travail de l'OCDE sur les statistiques du commerce international des biens et des services.

16. L'Équipe spéciale interinstitutions a pris note avec satisfaction de la version finale de la note technique n° 3 de la CNUCED sur les techniques de l'information et des communications (TIC) au service du développement, intitulée : « International trade in ICT services and ICT-enabled services: proposed indicators from the Partnership on Measuring ICT for Development »<sup>4</sup>, que les pays pourront utilement consulter aux fins d'établir des statistiques officielles comparables dans ce domaine. Ce projet a été exécuté en collaboration avec le Groupe de travail sur l'évaluation du commerce des services informatiques et télématiques et des services fondés sur les TIC du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement, dont les membres sont l'OMC, l'OCDE, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la CNUCED, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Banque mondiale et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Dans cette note, la CNUCED donne la définition et recommande l'estimation de deux nouvelles catégories complémentaires de la Classification élargie des services de la balance des paiements de 2010, à savoir les services informatiques et télématiques (TIC) (les chiffres y afférents pouvant être établis à partir des sources existantes relatives au commerce international des services, à condition que les pays communiquent des données au troisième niveau de la Classification élargie de 2010) et les services fondés sur les TIC (il faudrait dans ce cas que les données soient recueillies par mode de fourniture, comme indiqué dans l'Accord général sur le commerce des services, ou sur la base d'enquêtes menées auprès des entreprises).

### Réalisation par Eurostat et par l'OCDE de l'enquête mise au point par l'Équipe spéciale sur les métadonnées de la Classification élargie des services de la balance des paiements de 2010

17. L'Équipe spéciale interinstitutions a mis au point un questionnaire conjoint sur les métadonnées relatives aux statistiques du commerce des services ventilées par catégorie de la Classification élargie. Eurostat (pour les pays membres de l'Union européenne) et l'OCDE (pour les pays de l'OCDE non membres de l'Union

<sup>4</sup> Voir [http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn\\_unctad\\_ict4d03\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d03_en.pdf).

européenne) ont déjà réalisé cette enquête et présenté ses résultats. L'OCDE a également donné plusieurs exemples concrets de la façon dont, par exemple, des différences de couverture, de source et de méthode d'établissement des données peuvent expliquer des asymétries constatées dans les statistiques des échanges. On a relevé qu'il importait de poursuivre la réalisation de cette enquête dans d'autres pays. La Division de statistique a confirmé qu'elle prévoyait de soumettre le questionnaire à d'autres pays qui ne sont membres ni de l'Union européenne ni de l'OCDE. L'Équipe spéciale est également convenue que les résultats obtenus par Eurostat et par l'OCDE, ainsi que le questionnaire, devraient être publiés en ligne, en annexe du Guide du statisticien relatif au *Manuel des statistique du commerce international des services* de 2010, en vue d'aider les autres pays à enregistrer systématiquement les métadonnées et elle a invité Eurostat et l'OCDE à mener à cet effet des travaux préparatoires qu'elle examinerait à sa prochaine réunion.

## Annexe

### **Mandat de l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international**

#### **I. Membres, hôte et organisation des travaux**

1. L'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises et l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services ont été créées au début des années 90 dans le cadre d'un effort conjoint des institutions internationales, en vue d'améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité des statistiques dans ce domaine à l'appui des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay qui étaient en cours (voir les mandats des deux équipes spéciales).
2. Aujourd'hui, les statistiques du commerce international doivent répondre aux besoins d'information des négociateurs commerciaux, tout particulièrement en ce qui concerne les accords de l'Organisation mondiale du commerce, à savoir l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord ADPIC).
3. Depuis 2008, les deux équipes spéciales tenaient régulièrement des réunions conjointes pour examiner des questions d'intérêt commun. Compte tenu de l'intensification des liens et des chevauchements entre le commerce des biens et les échanges de services, sous l'effet d'une évolution économique mondiale caractérisée notamment par une fragmentation accrue de la production internationale, par la multiplication des produits de la propriété intellectuelle, par l'essor de nouveaux types d'entreprises telles que les producteurs sans usine ou les négociants internationaux et par l'attention accrue qui est portée à la production mondiale dans le cadre des chaînes de valeur mondiales, une équipe spéciale unique, nommée Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international et ci-après dénommée Équipe spéciale interinstitutions, a été créée à Paris le 27 mars 2014 en vue d'assurer une meilleure coordination des activités d'intérêt mutuel.
4. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) coprésident l'Équipe spéciale interinstitutions.
5. L'Équipe spéciale interinstitutions tient une réunion officielle au quatrième trimestre de chaque année.
6. Le site Web de l'Équipe spéciale interinstitutions est géré par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et celui du Forum électronique de l'Équipe spéciale est géré par l'OCDE/OMC.
7. Toute question de procédure est tranchée par consensus par les membres ordinaires de l'Équipe spéciale interinstitutions ou, à la demande de tout membre de celle-ci, par un vote à la majorité.
8. En 2014, l'Équipe spéciale interinstitutions a décidé d'admettre parmi ses membres ordinaires les seules institutions dont les représentants sont habilités à prendre des engagements en leur nom. Elle a également décidé que des experts qui

ne sont pas des représentants d'institutions internationales pourraient être invités à assister à ses réunions.

9. Lorsque les invitations sont faites, les coprésidents indiquent aux membres de l'Équipe spéciale interinstitutions quels sont les experts qui doivent être invités. On considère qu'en l'absence d'objection de leur part, les membres de l'Équipe spéciale approuvent les invitations qui sont faites.

## II. Mandat de l'Équipe spéciale interinstitutions

10. L'Équipe spéciale interinstitutions a pour mandat d'assurer la coordination des activités menées par les institutions participantes dans le domaine des statistiques du commerce international et dans les domaines connexes, à savoir :

a) Promouvoir le développement des normes internationales telles qu'elles sont définies, par exemple, dans les *Statistiques du commerce international de marchandises : concepts et définitions* ou dans le *Manuel des statistiques du commerce international de services*, ainsi que les activités connexes d'orientation dans les domaines de l'établissement des données, des systèmes et des classifications relatives aux statistiques du commerce international et aux statistiques apparentées, notamment les statistiques du tourisme;

b) Améliorer la disponibilité, la qualité de la comparabilité des statistiques du commerce international, au regard des statistiques classiques du commerce international (en tenant compte également des activités des entreprises étrangères apparentées);

c) Promouvoir le développement de systèmes statistiques nationaux permettant de communiquer les meilleures estimations possibles des échanges en valeur ajoutée en apportant de façon cohérente et transparente des ajustements aux statistiques commerciales tirées des comptes nationaux, et promouvoir également les cadres de comptabilité intégrée permettant de mieux prendre en compte les entreprises participant aux chaînes de valeur mondiales;

d) Coordonner la collecte des données auprès des pays et permettre le partage des ensembles de données recueillies de manière à réduire la charge que représente pour les pays la communication de données;

e) Harmoniser les procédures de traitement des données et coordonner la diffusion des données dans les bases de données et les publications des institutions participantes de manière à renforcer la cohérence des statistiques du commerce international et à mieux servir la communauté des utilisateurs;

f) Coordonner la collecte de renseignements concernant les pratiques suivies par les pays en matière d'établissement et de diffusion des données, la coopération dans le domaine de l'évaluation de la qualité des données de pays et l'identification des pratiques optimales;

g) Détecter les problèmes théoriques et les questions d'établissement des données qui se font jour, les étudier systématiquement et proposer des solutions possibles; à cet égard, l'Équipe spéciale interinstitutions apporte des contributions au processus de révision des recommandations de la Commission de statistique relatives aux statistiques du commerce international;

h) Promouvoir des synergies entre ses travaux et ceux des autres équipes spéciales interinstitutions, groupes de travail et comités, en particulier le Groupe de travail intersecrétariats sur les comptes nationaux et le Comité des statistiques de balance des paiements du Fonds monétaire international;

i) Coordonner les initiatives de formation et de renforcement des capacités, tout particulièrement dans les pays en développement, en vue d'assurer leur efficacité aux fins de parvenir à une meilleure harmonisation des pratiques suivies par les pays en matière d'établissement et de diffusion des données et de garantir l'exactitude des ensembles de données de pays qui sont établis et diffusés.

---